

Séance du 15 avril 2010

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué pour siéger au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. HURILLON, Maire; Mme CATTEL, M. SEGHETTO, Mme FAUCONNET, M. BARONI, M. TOCHTERMANN Maires-Adjoints; M. GUERRAPIN, Mme QUINOT, M. LELOUP, Mme LEERMANN, M. HARAND, Mme BERNOT, M. VADROT, Mme FORNONI, M. GARNIER, Mme JUSSIAUME, M. NORMAND, Mme BESSON, M. FAUCONNET, Melle CALFON J., M. HACQUART; Conseillers Municipaux.

Étaient excusés représentés : Mme LE DINS représentée par M. SEGHETTO, M. BRAUN représenté par Mme CATTEL, M. COUVREUR représenté par M. HURILLON.

Étaient absents : Mme KERLAU, Melle CALFON A., M. LUCAS.

Madame FORNONI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté à la majorité

Préalablement à l'ouverture de la séance, Madame JUSSIAUME et Monsieur NORMAND s'expriment sur la situation de Jamila CALFON, déplorant son absence régulière depuis son élection.

Pour sa défense, Monsieur SEGHETTO invoque l'évolution de la situation personnelle et professionnelle de l'intéressée depuis sa candidature et préconise l'instauration d'un véritable statut de la fonction d' élu.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

28 – VILLE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Chantal CATTEL délibérant sur le compte administratif 2009 de la commune dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		397 892,86		452 744,18		850 637,04
Opération de l'exercice	3 271 599,09	3 421 590,57	974 121,29	494 448,55	4 245 720,02	3 916 039,12
TOTAUX	3 271 599,09	3 819 483,43	974 121,29	947 192,73	4 245 720,02	4 766 676,16
Résultats de clôture		547 884,34	26 928,56			520 955,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		547 884,34	26 928,56			520 955,78
RÉSULTATS DÉFINITIFS		547 884,34	26 928,56			520 955,78

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité.

29 – SERVICE ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Chantal CATTEL délibérant sur le compte administratif 2009 du service d'assainissement dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		145 552,77		161 832,83		307 385,60
Opération de l'exercice	132 368,13	71 932,77	1 320 420,56	1 377 523,21	1 452 788,69	1 449 455,98
TOTAUX	132 368,13	217 485,54	1 320 420,56	1 539 356,04	1 452 788,69	1 756 841,58
Résultats de clôture		85 117,41		218 935,48		304 052,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		85 117,41		218 935,48		304 052,89
RÉSULTATS DÉFINITIFS		85 117,41		218 935,48		304 052,09

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité.

30 – SERVICE DE L'EAU – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Chantal CATTEL délibérant sur le compte administratif 2009 du service de l'eau dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats		82 098,61		44 377,75		126 476,36

reportés						
Opération de l'exercice	14 226,45	33 086,08	3 580,04	14 913,59	17 806,49	47 999,67
TOTAUX	14 226,45	115 184,69	3 580,04	59 291,34	17 806,49	174 476,03
Résultats de clôture		100 958,24		55 711,30		156 669,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		100 958,24		55 711,30		156 669,54
RÉSULTATS DÉFINITIFS		100 958,24		55 711,30		156 669,54

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité.

31 – REGIE DE TRANSPORT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Chantal CATTEL délibérant sur le compte administratif 2009 de la régie de transport dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		15 401,96
Opération de l'exercice	30 643,22	35 189,35
TOTAUX	30 643,22	50 591,31
Résultats de clôture		19 948,09
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULÉS		19 948,09
RÉSULTATS DÉFINITIFS		19 948,09

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité.

32 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL – Ville, Service de l'assainissement, service de l'eau, régie de transport

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009,
- Après avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du président et les comptes de gestion du receveur pour les différentes entités comptabilités
- Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la Commission des finances, DECIDE :

- D'ADOPTER les comptes de gestion ville, eau, assainissement, régie de transport du receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs du Maire pour le même exercice.

A l'unanimité.

33 –VILLE– AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2009 de la Ville

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 547 884.34€
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	397 892.86€
Résultat de l'exercice – Excédent	149 991.48€
EXCEDENT au 31.12.2009	547 884.34€
Affectation obligatoire	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)	26 928.56€
• Affectation à l'excédent reporté	520 955.78€

A L'UNANIMITE

34 – ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2009 du service public d'assainissement

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 85 117.41€
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	145 552.77€
Résultat de l'exercice – Déficit	60 435.36€
EXCEDENT au 31.12.2009	85 117.41€
• Affectation à l'excédent reporté (Compte 002)	85 117.41€

A LA MAJORITE – 4 ABSTENTIONS

35 – SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2009 du service public d'eau potable

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 100 958.24€
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	82 098.61€
Résultat de l'exercice – Déficit	18 859.63€
EXCEDENT au 31.12.2009	100 958.24€
• Affectation à l'excédent reporté (Compte 002)	100 958.24€

A LA MAJORITE – 4 ABSTENTIONS

36 –VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2010

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire sur la suppression de la Taxe professionnelle

CONSIDERANT que l'équilibre du budget primitif 2010 nécessite des entrées fiscales d'un montant de 859 114 €

- DECIDE D'ARRETER ainsi qu'il suit les taux d'imposition des contributions pour l'année 2010

	Bases notifiées	Taux	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'Habitation	2 321 000	12,86 %	298 481
Taxe Foncière (bâti)	2 071 000	25,87 %	535 768
Taxe Foncière (non bâti)	92 000	27,06 %	24 895
TOTAL			859 144

Sont intervenus :

Mme JUSSIAUME pour souligner que le terme « maintien » des taux ne lui convenait pas.

M. NORMAND sur la taxe d'ordures ménagères qui constituera une charge supplémentaire pour les ménages.

M. SEGHETTO pour préciser que compte tenu de la hausse des bases d'imposition, même avec un maintien des taux, les impôts locaux subissent une augmentation.

M. le Maire pour ajouter qu'il faut raisonner sur les taux et sur les bases.

A L'UNANIMITE

37 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 – VILLE

Le budget primitif 2010 de la commune a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il reprend les résultats de l'exercice 2009.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Total section de Fonctionnement	3 755 001,00 €	3 755 001,00 €
Section d'Investissement		
Total section d'investissement	1 686 535,00 €	1 686 535,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2010

A L'UNANIMITE

Sont intervenus :

- Monsieur FAUCONNET pour s'assurer que le prêt prévu au Budget est un prêt à court terme.
- Monsieur SEGHETTO pour rappeler que le remplacement du mobilier de la cantine avait été proposé.

38 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE DE L'EAU

Le budget primitif 2010 du service de distribution d'eau potable a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il intègre les résultats et reports de l'exercice 2009.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation		
Total de la section d'exploitation	142 158.00	142 158.00
Section d'investissement		
Total de la section d'investissement	1 340 359.00	1 340 359.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF du service de distribution d'eau potable tel que présenté ci-dessus

A LA MAJORITE – 4 ABSTENTIONS

39 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le budget 2010 du service d'assainissement a été conçu conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il reprend les résultats et les reports de l'exercice 2009

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation		
Total de la section d'exploitation	215 317.00	215 317.00
Section d'investissement		
Total de la section d'investissement	3 482 687.00	3 482 687.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ADOPTE le budget primitif 2010

A LA MAJORITE – 4 ABSTENTIONS

40 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE DE TRANSPORT

Le budget 2010 du service de transport a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il reprend les résultats de l'exercice 2009

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation		
Total section d'exploitation	49 948	49 948

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget 2010 du service de transport

A L'UNANIMITE

41 - INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)

Dossier sans suite.

42 - FIXATION D'UN PRIX DE VENTE POUR LES LOTS RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire expose :

La Commune s'est portée acquéreur des biens issus du domaine public ferroviaire, situés rue de la Gare. Soucieux de redynamiser le centre bourg, le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif 2010, a décidé la réalisation d'un programme d'aménagement sous la forme d'un lotissement de 15 lots destinés principalement à l'habitation individuelle et groupée.

Le plan parcellaire confié au cabinet PHILIPPON PRIVE a défini 12 lots non bâtis et 3 lots bâtis.

Dans le cadre de cette démarche de densification du « quartier de la gare », les lots seront destinés à la vente et il convient d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER à 33 euros, le prix de vente du m² du terrain des lots non bâtis situés rue de la Gare
- DE SOLLICITER les services du domaine pour l'évaluation des lots bâtis.
- D'INVITER M. le Maire à engager les négociations avec les acheteurs potentiels.

A L'UNANIMITE

43 – FIXATION DU PRIX DE VENTE POUR LES LOTS SITUES CHEMIN DE LA SAINTE FONTAINE

La Commune possède lieudit « Le Grand Jardin », chemin de la Sainte Fontaine, des terrains qu'elle avait réservés dans la perspective de la création d'une zone artisanale. Pour faire face à des demandes nouvelles d'artisans et permettre l'installation d'activités supplémentaires, elle envisage la viabilisation de ce secteur.

Le projet de division des parcelles confié au Cabinet PHILIPPON PRIVE a défini 9 lots susceptibles d'être proposés à la vente. C'est pourquoi, il est souhaitable d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER à 10 euros le m² le prix de vente de terrain des lots situés chemin de la Sainte Fontaine,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les négociations avec les personnes intéressées.

A LA MAJORITE – 10 ABSTENTIONS

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

- De la nécessité de procéder à l'élection d'un représentant au conseil de surveillance de l'hôpital local, instance qui remplace le Conseil d'Administration.

Le Conseil, à l'unanimité, nomme M. HURILLON, Maire pour siéger au sein de ce conseil de surveillance ;

- Qu'en vertu des délégations qui lui ont été confiées, il a accepté la proposition d'indemnisation présentée par GROUPAMA, assureur de la ville pour les dégâts causés au Château de Val Seine par la tempête de Février 2010.

La séance est levée à 23h20.

La présente séance du 15 Avril 2010 comporte les affaires désignées ci-dessous :

28/ Ville – Adoption du Compte Administratif 2009

29/ Service Assainissement – Adoption du Compte Administratif 2009

30/ Service de l'Eau – Adoption du Compte Administratif 2009

31/ Régie de Transport – Adoption du Compte Administratif 2009

32/ Adoption des comptes de gestion 2009 du receveur municipal – Ville, Service de l'assainissement, service de l'eau, régie de transport

33/ Ville – Affectation du résultat de l'exploitation 2009

34/ Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2009

35/ Service de l'eau – Affectation du résultat d'exploitation 2009

36/ Vote des taux des contributions directes pour 2010

37/ Adoption du budget primitif 2010 – Ville

38/ Adoption du budget primitif 2010 – Service de l'Eau

39/ Adoption du budget primitif 2010 – Service de l'Assainissement

40/ Adoption du budget primitif 2010 – Service des transports

41/ Institution de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.P.L.E)

42/ Fixation d'un prix de vente pour les lots "Rue de la Gare"

43/ Fixation d'un prix de vente pour les lots "Chemin de la Sainte Fontaine"

Ont signé au registre tous les membres présents :

- M. HURILLON

- Mme CATTEL

- M. SEGHETTO

- Mme FAUCONNET

- M. BARONI

- M. TOCHTERMANN

- M GUERRAPIN

- Mme QUINOT

- M. LELOUP

- Mme LEERMANN

- M. HARAND

- Mme BERNOT

- M. VADROT

- Mme FORNONI

- M. GARNIER

- Mme JUSSIAUME

- M NORMAND

- Mme BESSON

- M. FAUCONNET

- Melle CALFON J.

- M. HACQUART